



FOIRE AUX QUESTIONS

Pour nos parents d'enfants ayant un plan d'intervention ou des mesures adaptatives.

1. Transition des plans d'intervention

L'École secondaire de l'Île reçoit les plans d'intervention des écoles primaires au mois de juillet. Ces plans sont ensuite étudiés par l'orthopédagogue. Cette étude permettra à l'orthopédagogue d'informer les enseignants au mois d'août des mesures adaptatives permises pour votre enfant.

L'élève est ensuite rencontré en septembre pour relire avec lui le plan et pour rencontrer sa nouvelle orthopédagogue.

La révision du plan nous provenant du primaire est complétée avant le deuxième bulletin (début janvier). Il est toujours possible pour un parent d'assister à la révision du plan en envoyant un courriel à Gabrielle Lemire (Gabrielle.Lemire@csspo.gouv.qc.ca).

À titre d'information, la direction adjointe du secondaire qui accueillera votre enfant et l'équipe du primaire (direction, orthopédagogue, enseignant) se rencontrent pendant l'année scolaire pour discuter des suivis pour votre enfant quant à son plan d'intervention.

2. Utilisation des portables au secondaire

L'enseignant a en classe le nombre suffisant de portables selon le plan d'intervention de ses élèves. Ainsi, l'utilisation de cet outil se poursuit au secondaire selon les besoins et les matières ciblées.

Tous les élèves ayant droit à un portable reçoivent un accompagnement de l'orthopédagogue.

3. Transfert des portables du primaire au secondaire

Si l'achat d'un portable a été fait au nom de votre enfant par une subvention provenant du gouvernement (mesure 30810), ce portable sera transféré à l'école secondaire au mois de juillet.

4. Bulletin en modification

Ce type de bulletin signifie que les attentes du programme ont été adaptées et modifiées pour permettre à votre enfant de vivre des réussites. Les modifications en classe peuvent varier, mais l'objectif est d'offrir différents moyens aux élèves d'améliorer leur rendement.

Il est important de préciser que la note dans le bulletin représente un résultat avec le soutien et les adaptations fournis par l'enseignant. Un élève en modification poursuivra ses études au cheminement particulier continu. Vous trouverez les différents programmes offerts sur le site de l'école secondaire (<https://ile.csspo.gouv.qc.ca/>)

5. Organisation des casiers

L'école secondaire offre deux ressources pour aider votre enfant quant à l'organisation de son casier. L'éducateur du secteur et une enseignante de 1^{er} secondaire sont responsables de soutenir votre enfant quant à l'organisation de ses cahiers et de son casier. Au besoin, il suffira d'envoyer un courriel au tuteur ou à la tutrice du groupe de votre enfant.

6. Les parcours au secondaire

L'école secondaire offre les programmes suivants :

- Programme Exploration (cheminement régulier)
- Programme de cheminement particulier (adaptation scolaire)
- Programme intermédiaire (PÉI)

7. Les visites

L'école secondaire enverra une invitation aux écoles primaires pour participer à une activité au mois de mai prochain et ainsi se familiariser avec les lieux.

De plus, les élèves de 1er secondaire commenceront une journée avant les autres élèves de l'école (fin août 2023). Vous recevrez un courriel à cet effet au mois de juillet.